

Date d'affichage : 19/05/25

Date AR Sous-Préfecture :

Accusé de Réception en préfecture :

Nomenclature : 3.5 Autres actes de gestion du domaine public

**DEPARTEMENT DES
ALPES DE HAUTE
PROVENCE**

**ARRONDISSEMENT DE
FORCALQUIER**

**DELIBERATION
du Conseil Municipal de la Ville de
MANOSQUE**



Le 15 mai 2025 à 18h00, le Conseil Municipal de la Ville de Manosque, dûment convoqué par lettre individuelle, en date du 9 mai 2025, s'est assemblé en session Ordinaire sous la présidence de Monsieur Camille GALTIER, dans la salle des fêtes OSCO MANOSCO, dont les portes étaient restées ouvertes au public.

PRESENTS : Monsieur Pascal ANTIQ, Monsieur Pierre BIANCO, Madame Véronique CHOJNACKI, Monsieur Yann CROUHY, Monsieur Michel D'ANGELO, Monsieur Alain DEMOULIN, Monsieur Ismail EL OUADGHIRI, Monsieur Gérard FABRE, Madame Sandra FAURE, Monsieur Camille GALTIER, Monsieur Laurent GARCIA, Madame Odile GUIGON CAUVIN, Monsieur Renaud HONDE, Monsieur Denis HUET, Monsieur Maurice JAYET, Madame Véronique LAFAY, Monsieur Armel LE HEN, Madame Marion MAGNAN, Monsieur Bruno MARTIN, Madame Sylvie NICOLLET, Madame Caroline PAOLASSO, Monsieur Franck PARRA, Madame Valérie PEISSON, Madame Emmanuelle PRADALIER, Madame Nesrine RAHOU, Madame Lise RAOULT, Madame Isabelle RODDIER, Madame Laurie SARDELLA, Monsieur Bruno VIVIEN.

ABSENTS REPRESENTES : Madame Josselyne COSTE LENNON donne pouvoir à Monsieur Camille GALTIER.

ABSENTS EXCUSES : Madame Brigitte DEMPTON.

ABSENTS : Monsieur Philippe DESVAUX, Monsieur Jean-Guillaume D'HERBES, Monsieur Patrick GARNON, Madame Valérie LAFAY ANGELVIN.

Monsieur Bruno VIVIEN a été désigné(e) comme secrétaire de séance.

Le quorum est atteint.

N°25.05.44

Objet : TARIFS ABONNEMENTS PARKINGS CARAGOU, GUILHEMPIERRE, DROUILLE, DOLTO, VILLETTE ET LA POSTE

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.2121-29 et L.2333-87 ;

VU la délibération du Conseil Municipal n°22.09.06 en date du 22 septembre 2022 fixant le montant des tarifs de stationnement ;

VU la délibération du Conseil Municipal n°22.12.06 en date du 15 décembre 2022 modifiant le montant des tarifs de stationnement ;

VU la délibération du Conseil Municipal n°24.07.34 en date du 17 juillet 2024 fixant le tarif d'abonnement de la zone d'accès par bornes escamotables, aire prioritairement piétonne, du centre ancien ;

VU la délibération du Conseil Municipal n°25.01.23 en date du 15 janvier 2025 modifiant le montant des tarifs de stationnement à compter du 1^{er} avril 2025 ;

VU la délibération du Conseil Municipal n°25.03.32 du 06 mars 2025 approuvant les modifications et les noms proposés par la commission de dénomination des voies du 12 février 2025, notamment le changement de dénomination du parking du Souvenir Français en parking de Drouille et du parking du Centre-Ville en parking de la Poste ;

CONSIDERANT l'ouverture prochaine de deux nouveaux parkings publics payants sur la commune de Manosque, à savoir le parking en ouvrage dit « parking Guilhempière » (déjà ouvert pour la partie réservée aux abonnés au R0) et le parking public ouvert dit « parking Dolto » (en face de l'hôpital) ;

CONSIDERANT la nécessité de continuer à faciliter l'accès au cœur de ville pour des raisons économiques, commerciales et d'accès aux services publics ;

CONSIDERANT le besoin constant en stationnement des riverains du cœur de ville et de ses alentours, notamment la nuit ;

CONSIDERANT qu'il est nécessaire de répondre à la demande des ayants-droits résidents sur le tour de ville ou dans le cœur de ville mais ne rentrant pas dans les critères définis par le règlement d'accès par bornes escamotables pour bénéficier de la gratuité la nuit sur le parking du Terreau et, pour cela, de créer un tarif d'abonnement de nuit (de 21h à 7h du matin) dans les parkings en ouvrage de la Villette, la Poste et Guilhempière (pour ce dernier, la zone abonnée de nuit sera accessible dans les étages des tarifs horaires, en plus de la partie abonnée du R0 qui est un abonnement 7j/7j et 24h/24h) ;

CONSIDERANT dans ce cadre, la nécessité de modifier les modalités et tarifs d'abonnement approuvés par les délibérations susvisées du 22 septembre 2022 et du 15 décembre 2022 pour l'ensemble des parkings ayant une zone « abonnés », notamment pour la création des tarifs d'abonnement de nuit ;

CONSIDERANT la nécessité de créer une zone « abonnés » pour l'ouverture prochaine du parking Dolto dont les tarifs et les horaires seront identiques à ceux du parking de Drouille ;

CONSIDERANT enfin la nécessité de compenser le retard dans l'ouverture du parking de Guilhempière et d'appliquer un abattement à hauteur de 50% sur le montant total des deux premiers mois d'abonnement pour les abonnés (7j/7j et 24h/24h) du R0.

VU les tableaux de grille tarifaire, ci-annexés.

Il est demandé à l'assemblée délibérante de bien vouloir :

- **ABROGER** les délibérations susvisées n°22.09.06 en date du 22 septembre 2022 et n°22.12.06 en date du 15 décembre 2022 ;
- **APPROUVER** les propositions qui lui ont été exposées ci-dessus, de modifications et de créations tarifaires des abonnements de l'ensemble des parkings ayant une zone « abonnés » (Caragou, Guilhempière, Drouille, Dolto, La Poste, La Villette), reprises dans les tableaux ci-annexés et qui seront applicables immédiatement, lorsque la présente délibération sera devenue exécutoire ;
- **APPROUVER** l'application de l'abattement à hauteur de 50 % sur le montant total des deux premiers mois d'abonnement pour les abonnés 7j/7j et 24h/24h du R0, selon les modalités qui lui ont été exposées ci-dessus ;
- **AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tous documents nécessaires pour parvenir à l'exécution de la présente délibération.

CETTE DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS ET REPRESENTES.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Marseille dans un délai de deux mois à compter de sa publication sur le site internet de la commune : www.ville-manosque.fr

Pour extrait conforme,
Le Maire, Camille GALTIER

Signé électroniquement par
Camille GALTIER

A stylized electronic signature in dark blue ink, consisting of a horizontal line with a large, sweeping loop above it.

Tarifs abonnements des parkings : Caragou, Centre-Ville (la Poste), La Villette, Souvenir Français (Drouille), Guilhempierre et futur parking Dolto.

Parking Caragou		
Tarifs	Rappel tarifs 2024	Tarifs 2025
	Abonnement 7j/7 et 24h/24	Abonnement 7j/7 et 24h/24
Mois	35 €	35 €
Trimestre	100 €	100 €
Année	400 €	400 €

Parking Guilhempierre			
Tarifs	Tarifs 2025		
	Résidents	Non-résidents	Abonnement Nuit (7j/7 de 21h à 7h)
	Abonnement 7j/7 et 24h/24	Abonnement 7j/7 et 24h/24	
Mois	30 €	35 €	15 €
Trimestre	90 €	105 €	45 €
Année	360 €	420 €	180 €

Parking Drouille, futur Parking Dolto		
Tarifs	Rappel tarifs 2024	Tarifs 2025
	Abonnement du Lundi au Samedi de 7h à 20h	Abonnement du Lundi au Samedi de 7h à 20h
Mois	15 €	15 €
Trimestre	45 €	45 €
Année	180 €	180 €

Parking VILLETTE et La Poste					
Résidents manosquins					
Tarifs	Rappel tarifs 2024		Tarifs 2025		
	Abonnement 7j/7 et 24h/24	Abonnement Jour (du Lundi au Samedi de 7h à 21h)	Abonnement 7j/7 et 24h/24	Abonnement Jour (du Lundi au Samedi de 7h à 21h)	Abonnement Nuit (7j/7 de 21h à 7h)
Mois	30 €	20 €	30 €	20 €	15 €
Trimestre	90 €	60 €	90 €	60 €	45 €
Année	360 €	240 €	360 €	240 €	180 €

Parking VILLETTE et La Poste					
Non-résidents manosquins					
Tarifs	Rappel tarifs 2024		Tarifs 2025		
	Abonnement 7j/7 et 24h/24	Abonnement Jour (du Lundi au Samedi de 7h à 21h)	Abonnement 7j/7 et 24h/24	Abonnement Jour (du Lundi au Samedi de 7h à 21h)	Abonnement Nuit (7j/7 de 21h à 7h)
Mois	30 €	25 €	30 €	25 €	15 €
Trimestre	90 €	75 €	90 €	75 €	45 €
Année	360 €	300 €	360 €	300 €	180 €